

NOM DU CANDIDAT :

ÉPREUVE DE PRATIQUE CHORÉGRAPHIQUE : COMPOSITION D'UN SOLO / 7 POINTS

Le danseur chorégraphe / 3,5			
<u>Critères</u> <u>En lien avec</u> <u>l'intention</u> <u>artistique</u>	Éléments scénographiques (Costume, musique, décor...)	Cohérence et structuration du propos (Espace, procédés de composition, pertinence des choix)	Singularité (Sens artistique, originalité, poésie, parti-pris, prise de risque)
Répartition des points	(0 → 0,5)	(0 → 1,5)	(0 → 1,5)
Points attribués			
TOTAL 1			/3,5 pts
Le danseur interprète / 3,5			
<u>Critères</u> <u>En lien avec</u> <u>l'intention</u> <u>artistique</u>	Qualité du mouvement (Présence et nuance des états de corps)	Corps (Engagement moteur et maîtrise du vocabulaire)	
Répartition des points	(0 → 2)	(0 → 1,5)	
Points attribués			
TOTAL 2			/3,5pts

Attention : composition hors temps d'épreuve = - 0,5 points !

TOTAL 1+2 : Note /7 :